

20/11/2025

Marchés publics

CONSULTATIONS LANCÉES POUR TOUS LES MARCHÉS DE TRAVAUX PRINCIPAUX DU CANAL SEINE-NORD EUROPE

Le Canal Seine-Nord Europe franchit une étape décisive avec le lancement des consultations en vue de l'attribution des cinq marchés de travaux principaux de Terrassements, Ouvrages d'Art, Rétablissements de Communication (TOARC) des secteurs 2, 3 et 4.

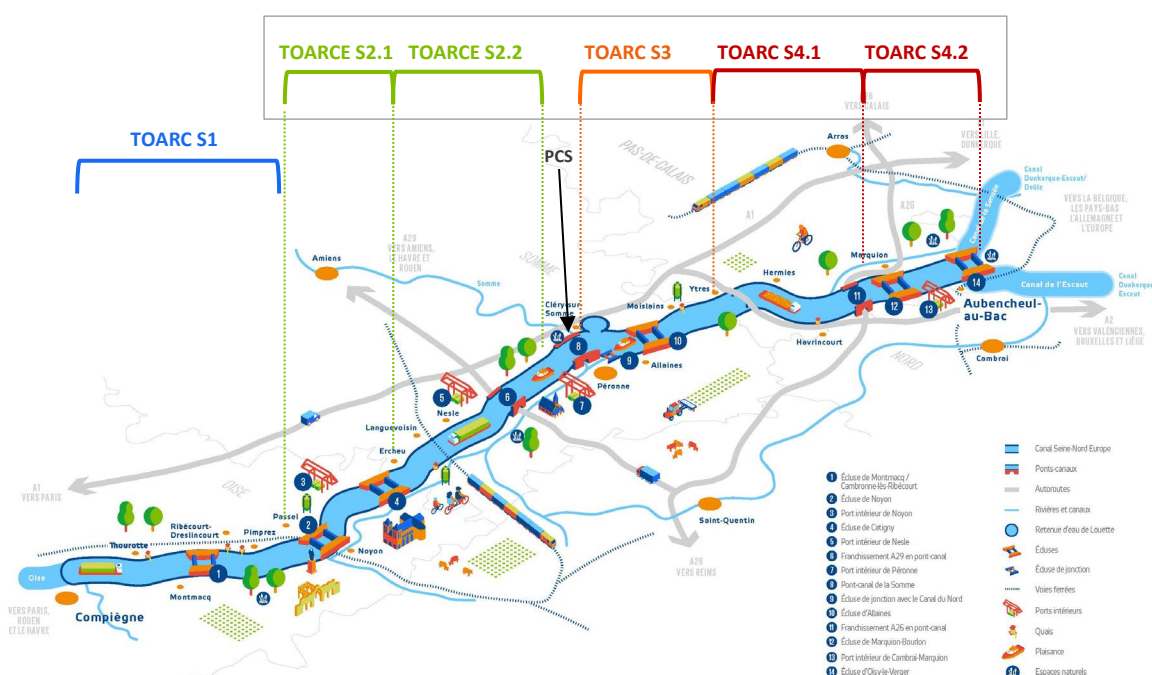
5 marchés TOARC pour 89 kilomètres de Canal

Suite à l'obtention de l'autorisation environnementale pour les secteurs entre Passel et Aubencheul-au-Bac, délivrée par l'État le 9 août 2024, la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) continue de lancer de [nombreuses consultations](#) pour les marchés de travaux, dont les marchés principaux.

Après avoir lancé l'ensemble des consultations pour les écluses du Canal Seine-Nord Europe (Oisy-le-Verger, Noyon, le marché Catigny, Allaines et l'écluse de jonction avec le canal du Nord, et Marquion), ce sont à présent les marchés principaux dit TOARC, Terrassements, Ouvrages d'Art et Rétablissements de Communication, sur lesquels les entreprises travaillent.

Le marché de TOARC pour le secteur 1 est quant à lui en phase d'analyse des offres finales, et sera notifié dans le courant du premier trimestre 2026.

[Retrouvez tous les détails des marchés TOARC en annexes \[page 4\]](#)



Une procédure marché guidée par la politique Achats de la SCSNE

Adoptée le 1^{er} octobre 2020 par le Conseil de surveillance de la SCSNE, la Politique Achats de la SCSNE invite les entreprises candidates à devenir les partenaires de la transformation durable des territoires, et suivre ainsi les objectifs de sécurité, d'emploi et de développement des territoires, d'environnement et d'innovation. La procédure pour ces marchés TOARC déclinera cette politique à travers plusieurs mesures essentielles, parmi lesquelles :

- Les mesures de prévention pour garantir la sécurité sur les chantiers : cette préoccupation majeure pour le maître d'ouvrage est traduite dans les pièces du marché notamment par l'intégration d'une **clause d'interprétariat**, l'obligation pour tous les compagnons amenés à travailler sur les chantiers du Canal de passer le **Passeport prévention Canal**, ou encore des pénalités pour manquement aux obligations de sécurité,
- L'obligation pour le titulaire de confier au **moins 20% des travaux à des Petites et Moyennes Entreprises (PME)**,
- L'intégration d'une **clause d'insertion par l'activité économique (CIAE)** qui engage les entreprises à avoir recours à des salariés en parcours d'insertion. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du dispositif Canal Solidaire porté par les Départements du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et du Val-d'Oise, et vise à soutenir l'emploi et l'insertion durables. Sur l'ensemble des marchés attribués par la SCSNE, au 30 juin 2025, **176 personnes** ont déjà été intégrées, grâce aux clauses d'insertion, dans un parcours de retour durable vers l'emploi, et **plus de 147 000 heures d'insertion ont déjà été réalisées**. A l'instar des marchés des écluses (par exemple, de l'ordre de 150 000 heures d'insertion pour l'écluse de Oisy-le-Verger), les TOARC ouvrent des perspectives considérables en termes d'insertion.

Une exigence de décarboner les chantiers

Au titre de la sélection des offres, les candidats auront notamment à répondre à des critères liés à la transition énergétique en lien avec les chantiers, permettant leur décarbonation.

Chaque candidat devra **s'engager pour qu'une part des approvisionnements en matériaux et la gestion des évacuations de matériaux soit réalisée en recourant au transport fluvial et ferroviaire, dans un objectif de limiter les incidences liées aux transports sur les territoires (clause dite de « report modal »)**. Afin d'encourager le report modal pour la réalisation de ce projet les offres des candidats qui s'engageront au-delà des taux minimums seront valorisées lors de la notation.



Des opportunités d'affaires pour les entreprises régionales, des opportunités d'emploi local

Pour permettre à chacun de saisir des opportunités du Canal Seine-Nord Europe, les collectivités et les partenaires du projet sont mobilisés, main dans la main, autour d'un dispositif exceptionnel réservé aux grands projets d'aménagement du territoire : la Démarche Grand Chantier. Le Canal constitue un **levier de développement pour les entreprises locales**, mais aussi une **opportunité d'emploi local exceptionnelle**.

À la fin du deuxième trimestre 2025, **107 marchés publics étaient actifs**, impliquant **123 entreprises**, dont **45 basées en Hauts-de-France** (sans compter les sous-traitants). Par ailleurs, **plus de 1 000 entreprises sont déjà référencées** sur la plateforme CCI Business Hauts-de-France Canal Seine-Nord Europe, pour faciliter les mises en relation avec les donneurs d'ordre.

L'arrivée des chantiers est également une **opportunité d'emploi local exceptionnelle**, on attend jusqu'à 6000 personnes dont 3000 recrutements spécifiques pour le projet. Les territoires se préparent à les accueillir et à répondre aux besoins des entreprises et de leurs salariés en matière d'hébergement, de restauration, de transport...

Pour plus d'informations :

- TOARCE 2.1 : [L'Avis d'Appel Public à la Concurrence et le Dossier de Consultation des Entreprises en ligne](#)
- TOARCE 2.2 : [L'Avis d'Appel Public à la Concurrence et le Dossier de Consultation des Entreprises en ligne](#)

- TOARC 3 : L'Avis d'Appel Public à la Concurrence et le Dossier de Consultation des Entreprises en ligne
- TOARC 4.1 : L'Avis d'Appel Public à la Concurrence et le Dossier de Consultation des Entreprises en ligne
- TOARC 4.2 : L'Avis d'Appel Public à la Concurrence et le Dossier de Consultation des Entreprises en ligne
- Les marchés publics de la Société du Canal Seine-Nord Europe et la programmation prévisionnelle des marchés
- La plateforme CCI Business dédiée au Canal Seine-Nord Europe
- La démarche Grand Chantier du Canal Seine-Nord Europe
- Le Canal dans le Compiégnois Noyonnais, Le Canal en Santerre-Haute-Somme, Le Canal dans l'Artois et le Cambrésis
- La carte interactive (SIG)

Contact presse : Aurélia Poletti – aurelia.poletti@scsne.fr – 06.83.83.56.59

À propos de la Société du Canal Seine-Nord Europe

Société de projet et maître d'ouvrage du Canal Seine-Nord Europe, la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) a été constituée en 2016 sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial de l'État. Elle est devenue Établissement Public Local le 1^{er} avril 2020. Le président du Conseil de surveillance est Xavier Bertrand, sa vice-présidente est Nadège Lefebvre. Son Directoire est présidé par Jérôme Dezobry. www.canal-seine-nord-europe.fr

Partenaires financiers



**SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**



[www.
canal-seine-
nord-europe.fr](http://www.canal-seine-nord-europe.fr)

ANNEXES

Les TOARC des secteurs 2 à 4 en chiffres

	Longueur du tronçon	Communes	Départements concernés	Ouvrages de navigation fluviale à construire	Durée des travaux
TOARCE S2.1 (Sud)	14 km	De Pont-l'Évêque à Ercheu	Oise Somme	- la section du bief n°2 (2,4km) - la section du bief n°3 (8,35km) - le barrage de Montmacq, - le barrage de Noyon, - le barrage du Bief 3 Nord, - le barrage de Catigny	66 mois
TOARCE S2.2 (Nord)	30 km	De Ercheu à Biaches	Somme	- la section du bief n°4 sud (30km) - le barrage du Bief 4 sud	64 mois
TOARC S3	13,6 km	De Cléry-sur-Somme à Étrécourt-Manancourt	Somme	- la section du bief n°4 nord (2,8km) - le barrage d'Allaines (10,8km)	87 mois
TOARC S4.1 (Sud)	18,4 km	De Étrécourt-Manancourt à Bourlon	Pas-de-Calais Nord	- la section du bief n°5 sud (10,8km) - le barrage du bief 5 - la section du barrage de Marquion	63 mois
TOARC S4.2 (Nord)	9,5 km	De Bourlon à Aubencheul-au-Bac	Pas-de-Calais Nord	- la section nord du bief n°5 (1,9km) - le bief n°6 (6,7km) - le bief n°7 (1km) - la section du barrage de Marquion - le barrage du bief 6 sud - le barrage de Oisy	63 mois

Secteur 2 : deux TOARCE entre Pont l'Évêque et Biaches

Ce découpage de secteur en deux marchés distincts répond à une logique d'allotissement de marchés mais également à une logique technique liée aux terrassements (mouvements de terres).

TOARCE 2.1

- + **Publication** : 15 octobre 2025
- + **Limite dépôt des candidatures** : 17 novembre 2025
- + **Prévision de notification** : 4^e trimestre 2026

L'exécution du marché TOARCE 2.1 se déroulera en **2 phases** :

- Une première phase de préparation de 6 mois
- Une seconde phase d'exécution de 66 mois correspondant aux travaux et à la mise en eau

Les travaux objets de ce marché consistent en la réalisation :

- Du **chenal complet de navigation hors écluses** : travaux de dégagement d'emprises (débroussaillage, dessouchage, démolition), de terrassements, de génie civil (soutènement), et d'étanchéité (y compris sa protection) ;
- Des **rétablissements des voies de communication** : travaux de dégagement d'emprises (débroussaillage, dessouchage, démolition), de terrassements, de génie civil (ouvrages d'art), de chaussée, d'équipements de sécurité, de signalisation horizontale et verticale ;
- Des **aménagements latéraux du chenal de navigation** (chemins de service) : travaux de chaussée ;
- Du port intérieur de Noyon (dont quai) : travaux de terrassements, de génie civil et d'équipements ;

- Des **bassins de virement** : travaux de dégagement d'emprises (débroussailage, dessouchage, démolition), de terrassements, et d'étanchéité (y compris protection) ;
- Des **aires de stationnement** : travaux de dégagement d'emprises (débroussailage, dessouchage, démolition), de terrassements, d'étanchéité (y compris protection), de mise en place de ducs d'Albe et d'estacades et d'équipements ;
- Des **équipements linéaires divers**, et certains équipements ponctuels ;
- Des **rétablissements hydrauliques** : travaux de terrassements et de génie civil ;
- Des **berges lagunées et annexes hydrauliques** : travaux de dégagement d'emprises (débroussailage, dessouchage, démolition), de terrassements, d'étanchéité (y compris protection), de mise en œuvre d'enrochements et de plantations ;
- Des **bassins anti-intumescence** : travaux de dégagement d'emprises (débroussailage, dessouchage, démolition), de terrassements, de génie civil (connexions hydrauliques au chenal de navigation), et d'étanchéité (y compris protection) ;
- Des **aménagements de génie écologique** ;
- Des **dépôts définitifs de matériaux excavés et inutilisés**.

Les différents types d'ouvrages à réaliser sont les suivants :

- Les **ouvrages en terre des biefs 2 et 3 du secteur 2** : ils sont délimités par tronçons homogènes selon le niveau du CSNE par rapport au terrain naturel ;
- L'**étanchéité** du CSNE ;
- Les **ouvrages d'art de franchissement** des voies de communications ;
- Le **rescindement du canal du nord à Catigny** ;
- Les **rétablissements des écoulements hydrauliques** ;
- Les **bassins anti-intumescences** ;
- Les **berges lagunées** et les **annexes hydrauliques** ;
- Les bassins de virement ;
- Les aménagements latéraux au canal et équipements ;
- Les aires de stationnement ;
- Le quai du port intérieur et plateforme terrassée de Noyon ;

Ils s'accompagnent de mesures environnementales de type génie écologique nécessaires à l'insertion paysagère et environnementale du canal ainsi qu'au titre des mesures compensatoires.

TOARCE 2.2

- + **Publication** : 2 novembre 2025
- + **Limite dépôt des candidatures** : 2 décembre 2025
- + **Prévision de notification** : 4^e trimestre 2026

L'exécution du marché TOARCE 2.2 se déroulera en **2 phases** :

- Une première phase de préparation de 9 mois
- Une seconde phase d'exécution de 64 mois correspondant aux travaux et à la mise en eau

Les travaux objets de ce marché consistent en la réalisation :

- Du **chenal complet de navigation hors écluses** : travaux de dégagement d'emprises (débroussailage, dessouchage, démolition), de terrassements, de génie civil (soutènement), et d'étanchéité (y compris sa protection) ;
- Des **rétablissements des voies de communication** : travaux de dégagement d'emprises (débroussailage, dessouchage, démolition), de terrassements, de génie civil (ouvrages d'art), de chaussée, d'équipements de sécurité, de signalisation horizontale et verticale ;
- Des **aménagements latéraux du chenal de navigation** (chemins de service) : travaux de chaussée ;
- Les **ports intérieurs de Nesle et de Péronne** : travaux de terrassements, de génie civil et d'équipements, pour les quais, arrière-quai et terrassements principaux de la zone portuaire ;

- Le **quai de la plateforme agro-industrielle de Languevoisin** ;
- Des **bassins de virement** : travaux de dégagement d'emprises (débroussaillage, dessouchage, démolition), de terrassements, et d'étanchéité (y compris protection) ;
- Des **aires de stationnement** : travaux de dégagement d'emprises (débroussaillage, dessouchage, démolition), de terrassements, d'étanchéité (y compris protection), de mise en place de ducs d'albe, d'estacades et d'équipements ;
- L'**escalpe de plaisance de Saint-Christ-Briost** : travaux de dégagement d'emprises (débroussaillage, dessouchage, démolition), de terrassements, de génie civil, d'étanchéité (y compris protection), de mise en place de pontons et de dispositifs d'amarrage, et de divers équipements de service aux usagers) ;
- Des mouvements de terre, purges et consolidations des trois grands remblais du Secteur 2 : **vallée de l'Ingon, vallon de la Fontaine aux Billes, vallon du courant de La Motte** ;
- Des **équipements linéaires divers**, et certains équipements ponctuels ;
- Des **rétablissements hydrauliques** : travaux de terrassements et de génie civil ;
- Des **berges lagunées et annexes hydrauliques** : travaux de dégagement d'emprises (débroussaillage, dessouchage, démolition), de terrassements, d'étanchéité (y compris protection), de mise en œuvre d'enrochements et de plantations ;
- Des **bassins anti-intumescence** : travaux de dégagement d'emprises (débroussaillage, dessouchage, démolition), de terrassements, de génie civil (connexions hydrauliques au chenal de navigation), et d'étanchéité (y compris protection) ;
- Des **aménagements de génie écologique** ;
- Des **dépôts définitifs de matériaux excavés et inutilisés**.

Les différents types d'ouvrages à réaliser sont les suivants :

- Les **ouvrages en terre du bief 4 du secteur 2 dit aussi Bief 4 sud** : ils sont délimités par tronçons homogènes selon le niveau du CSNE par rapport au terrain naturel (sous-dossier 4.3 du dossier PRO) ;
- L'**étanchéité** du CSNE ;
- Les **ouvrages d'art de franchissement** des voies de communications ;
- Les **rétablissements des écoulements hydrauliques** ;
- Les **bassins anti-intumescences** ;
- Les **berges lagunées** et les **annexes hydrauliques** ;
- Les **bassins de virement** ;
- Les **aménagements latéraux** au canal et équipements ;
- Les **aires de stationnement** ;

Ils s'accompagnent de mesures environnementales de type génie écologique nécessaires à l'insertion paysagère et environnementale du canal ainsi qu'au titre des mesures compensatoires (marché spécifique).

Secteur 3 : un TOARC entre Cléry-sur-Somme et Étrécourt-Manancourt

TOARC 3

- + **Publication** : 05 septembre 2025
- + **Limite dépôt des candidatures** : 13 octobre 2025
- + **Prévision de notification** : 4^e trimestre 2026

L'exécution du marché TOARC 3 se déroulera en **2 phases** :

- Une première phase de préparation de 6 mois
- Une seconde phase d'exécution de 93 mois correspondant aux travaux et à la mise en eau

Le marché de TOARC 3 dont la procédure impliquera des négociations avec les entreprises, comprend notamment la réalisation des ouvrages suivants :

- 6 ouvrages de **franchissements routiers** ;
- 6 ouvrages transversaux de **rétablissement hydraulique** ;
- 3 ouvrages **pour l'accueil des bateaux** (port de plaisance, aire de stationnement) ;
- **Des ouvrages en terre comprenant des remblais et des déblais courants**, 3 grands remblais classés d'une hauteur supérieure à 10 m. Tous les ouvrages en remblais sont homogènes et constitués de craies du site compactées et éventuellement traitées à la chaux en fonction des conditions de mise en œuvre ;
- Des dispositions constructives de drainage aval des remblais par drain cheminée longitudinal en partie médiane des remblais associé à des bretelles drainantes horizontale sous le remblai régulièrement espacées. Bretelles drainantes aux débits contrôlés pour une sécurité et un suivi régulier du fonctionnement des ouvrages ;
- **L'aménagement de dépôts** provisoires et définitifs ;
- **Des berges lagunées** ;
- **Des annexes hydrauliques** ;
- Un quai de proximité à Moislains et le bassin de virement associé à ce quai.
- **Deux bassins de virement** dans chacun des deux biefs 4 et 5 ;
- **Des voies de service** en crête des deux rives du canal ;
- **Des voiries d'accès** du réseau routier existant jusqu'aux voies de service du CSNE.

Quelques particularités :

Font également partie des travaux du TOARC 3 les travaux de remblaiement du Canal du Nord qui comprennent :

- Le remblaiement du Canal du Nord qui est désaffecté et remblayé sur un linéaire de 8 km ;
- La démolition de certains ponts et de certaines écluses existantes

Secteur 4 : deux TOARC entre Étricourt-Manancourt et Aubencheul-au-Bac

Ce découpage de secteur en deux marchés distincts répond à des logiques d'allotissement de marchés mais également à des contraintes techniques liées aux terrassements.

TOARC 4.1

- + **Publication** : 11 août 2025
- + **Limite dépôt des candidatures** : 22 septembre 2025
- + **Prévision de notification** : 4^e trimestre 2026

L'exécution du marché TOARC 4.1 se déroulera en **2 phases** :

- Une première phase de préparation de 6 mois
- Une seconde phase d'exécution de 63 mois correspondant aux travaux et à la mise en eau

Le marché de TOARC 4.1 dont la procédure impliquera des négociations avec les entreprises, comprend notamment la réalisation des ouvrages suivants :

- **Des ouvrages de navigation fluviale** : la section du bief¹ n°5 située depuis la limite de la Somme jusqu'à l'autoroute l'A26 (incluant le bief nord - barrage de classe B et une partie du barrage de Marquion de classe A), et 3 accès de service sur le chemin de service depuis la voie communale d'Hermies, la RD930 et la RD16.
- **Une installation portuaire** :
 - Un quai de proximité à Graincourt-lès-Havrincourt,
 - Le bassin de virement associé à ce quai.

¹ Un bief est une portion de Canal comprise entre deux écluses

- **9 rétablissements de voiries, générant la création de 8 ouvrages d'art routiers** : 7 rétablissements de voiries départementales
- La **requalification de la Voie Communale Hermies-Ruyaulcourt et du chemin des Croix**,
- La **démolition de 6 ouvrages d'art franchissant le Canal du Nord** dans la zone de chevauchement rétablissant actuellement la RD19E, la RD5 (2 ouvrages existants) et 3 voies communales d'Hermies (chemins dits des Processions, de la VC d'Hermies et du Bois Tilleul),
- **Les aménagements pour les modes doux/actifs**, par la création d'une véloroute par la mise en œuvre d'un enrobé sur la totalité du chemin de service situé côté Ouest tout le long du TOARC 4.1, ainsi qu'un itinéraire bis entre Hermies et Bertincourt ;
- **30 ouvrages hydrauliques** (siphons, aqueducs, déversoirs, descente d'eau, prise d'eau, déversoir de sécurité),
- **Des aménagements environnementaux et paysagers** (hors plantations) :
 - 1 annexe hydraulique,
 - 5 berges lagunées,
 - Un passage grande faune générant la création d'un ouvrage d'art,
 - Certains aménagements paysagers, les aménagements des zones de dépôts et la remise à l'agriculture de certains dépôts,
- Le rétablissement des réseaux des concessionnaires interceptés (génie civil au niveau des rétablissements de voirie uniquement),
- La fourniture et la pose de certains équipements.

Quelques particularités :

- Le grand déblai d'Ytres, d'une longueur de 5km, pouvant atteindre jusqu'à 48 m de profondeur,
- Le grand déblai d'Havrincourt, pouvant atteindre jusqu'à 30 m de profondeur,
- La zone de croisement et de chevauchement du canal du Nord, dans le secteur d'Hermies, d'une longueur de 4.5 km environ,
- Une partie du barrage de Marquion, de classe A, sur environ 3,6 km.

TOARC 4.2

- + **Publication** : 1^{er} octobre 2025
- + **Limite dépôt des candidatures** : 3 novembre 2025
- + **Prévision de notification** : 4^e trimestre 2026

L'exécution du marché TOARC 4.2 se déroulera en **2 phases** :

- Une première phase de préparation de 6 mois
- Une seconde phase d'exécution de 63 mois correspondant aux travaux et à la mise en eau

Le marché de TOARC 4.2 dont la procédure impliquera également des négociations avec les entreprises, portera notamment sur la réalisation :

- **Des ouvrages de navigation fluviale** :
 - la section nord du bief n°5 sur une longueur de 1,9 km entre l'extrémité nord du secteur TOARC 4.1 et l'écluse de Marquion-Bourlon, incluant une partie du barrage de classe A de Marquion ;
 - le bief n°6 d'une longueur de 6,7 km, longueur totale du bief, entre l'écluse de Marquion-Bourlon et l'écluse d'Oisy-le-Verger, incluant les barrages du bief 6 Sud de classe C et de Oisy de classe B ;
 - le bief n°7, tronçon de raccordement au canal de la Sensée, d'une longueur de 1 km depuis l'écluse d'Oisy-le-Verger.
- **Des installations portuaires** :
 - le port intérieur de Cambrai-Marquion, nécessitant l'aménagement du quai Est, d'une longueur d'un kilomètre et d'un nivellement dans le cadre de l'opération d'aménagement du port par le Syndicat mixte des ports intérieurs du CSNE,
 - le bassin de virement associé à ce quai,

- une aire de stationnement sur le bief 6 Marquion-Oisy-le-Verger destinés aux usagers du CSNE.
- **Des rétablissements de voiries :**
 - 4 rétablissements de voiries départementales
 - 1 rétablissement autoroutier (A26),
 - Le tout générant la création de 5 ouvrages d'art.
- **Des aménagements modes doux/actifs** par la création d'une véloroute par la mise en œuvre d'un enrobé sur la totalité du chemin de service situé côté Ouest tout le long du secteur TOARC 4.2 ;
- **8 ouvrages hydrauliques** (aqueduc avec ou sans chute amont, descentes d'eau en escalier) ;
- **Des aménagements environnementaux et paysagers :**
 - 1 annexe hydraulique,
 - 2 berges lagunées,
 - Certains aménagements paysagers, les aménagements des zones de dépôts et la remise à l'agriculture de certains dépôts,
- Le rétablissement des réseaux des concessionnaires interceptés (génie civil uniquement),
- La fourniture et la pose de certains équipements.

Quelques particularités :

- le franchissement de l'autoroute A26 au moyen d'une tranchée couverte ;
- le raccordement au canal de la Sensée en extrémité nord du projet ;
- l'interface avec les écluses de Marquion et de Oisy-le-Verger, et le Port intérieur de Cambrai-Marquion;
- une partie du barrage de Marquion, de classe A, sur environ 1,9 km, et son remblai de grande hauteur.